

FFvolley

Comité Rhône
Métropole de Lyon



PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Date : 25/09/2017

Lieu : Bron – Salle Duboeuf

Heure : 20h

COLLEGE ELECTORAL : *(établi à partir du nombre de licenciés de la saison en cours)*

Nombre total de Voix : 211 Présentes ou représentées : 168

Pouvant voter (à jour financièrement) : 168

Quorum: 79 Celui-ci étant atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1) **Changement du siège du CDRMLVB :**

L'Assemblée Générale est informée du souhait du CDRMLVB d'intégrer le futur Espace Départemental sis au 28 rue Jullien 69003 LYON ; Ce qui induirait un transfert du siège social à cette adresse.

Il est donc demandé aux GSA présents d'exprimer leur accord pour ce transfert de siège social.

L'accord est donné à l'unanimité des GSA présents ou représentés soit : 168 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2) Finances CDRMLVB :

Les élus du CDRMLVB répondent aux diverses questions / demandes d'éclaircissement des représentants des GSA présents suite à la publication du rapport de la Trésorière sur les divers dysfonctionnements et anomalies relevés dans les comptes et dans le fonctionnement de la Trésorerie du CDRMLVB au cours du mandat précédent.

Suite à ce temps d'échanges :

- Les élus du CDRMLVB s'engagent à publier dès la semaine suivante un communiqué annonçant les actions qui vont être mise en place pour régulariser la situation (texte annexé au présent PV)
- Les élus du CDRMLVB, ayant préalablement remis leur démission à l'Assemblée Générale, il est demandé à l'Assemblée de renouveler sa confiance dans « l'équipe » des élus par un vote à bulletins secrets :
 - o La confiance « globale » est renouvelée à 111 voix pour
 - o 43 voix contre
 - o 12 abstentions
 - o 2 bulletins blanc ou nul

A 22h30, le Président du CDRMLVB, clotûre l'Assemblée Générale , qui est suivie d'un moment de convivialité.

Pour le Bureau Directeur,

Le Secrétaire Général, Pierre-Emmanuel PEQUEY

COMMUNIQUE DU BUREAU DIRECTEUR DU CDRMLVB

Les clubs affiliés au Comité du Rhône Métropole de Lyon de Volley-Ball, réunis en AG ce 25/09/2017, ont arrêté les décisions suivantes, à la majorité des présents, et après avoir pris connaissance d'un certain nombre de dysfonctionnements institutionnels et financiers au sein du CDRMLVB :

1 – Il est demandé au Bureau Directeur du CDRMLVB de faire établir un état précis de la situation financière (bilan et compte de résultat entre autres) avant le mois de décembre 2017 ;

2 – il est demandé au Bureau Directeur du CDRMLVB d'exiger par courrier recommandé adressé à l'ancien trésorier la restitution de l'intégralité des documents comptables du Comité depuis 2008 ;

3 – Il est demandé au Bureau Directeur du CRDMLVB de faire signer une reconnaissance de dettes personnelle à l'ancien Trésorier au titre des chèques émis depuis le compte du Comité pour des motifs non justifiés (courrier à envoyer en recommandé avec AR) ;

4 – Il est demandé au Bureau Directeur du CRDMLVB de faire appel à une aide juridique pour mettre en place les procédures légales qui s'imposeraient afin de préserver les intérêts du Comité, de ses salariés et de ses élus.

5 - Il est demandé au Bureau Directeur du CRDMLVB de prendre un RDV avec la Présidence de la FFVB à des fins informatives

6 - Il est demandé au Bureau Directeur du CRDMLVB de communiquer régulièrement auprès des GSA sur les avancées du dossier financier, dans un souci de transparence totale.

P/O le Bureau Directeur Départemental,

Le secrétaire Général

PE PEQUEY